



RAPPORT DU MAIRE

Adstockoises, Adstockois,

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je me dois de faire rapport à la population des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Je commenterai donc les états financiers de la Municipalité pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2022 et ferai part des indications préliminaires du présent exercice et de la rémunération des membres du conseil.

1. FAITS SAILLANTS DES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Le budget 2022 qui a été adopté le 13 décembre 2021 était de 6 358 798 \$. Selon les états financiers non consolidés pour l'année se terminant au 31 décembre 2022, les revenus ont été de l'ordre de 6 277 718 \$ et les charges totales de 7 531 164 \$ (sans l'amortissement des immobilisations). Un peu moins de 60% des revenus proviennent de la taxe foncière (30% en tenant compte des transferts en investissement). Plus de 35% des dépenses sont attribuables au transport (voirie). Il faut se rappeler que le réseau routier est constitué de plus de 200 kilomètres.

Les investissements se chiffrent à une hauteur de 5 875 561 \$. La Municipalité a bénéficié en aide financière de 5 783 359 \$ suite aux subventions obtenues dans le cadre de la TECQ, des programmes en voirie (AIRRL-RIRL-PAVL-PAFFSR) et dans d'autres volets (FRR-URLS-PRABAM-Climat Municipalité).

Les principaux projets et travaux* qui ont réalisés en 2022 sont les suivants :

- En matière de voirie : 4 721 188 \$ (rue Réjean, accès du Centre de transformation agroalimentaire, 10^e rang, 14^e rang, route des Hamann, rang de la Chapelle, chemin du lac Bolduc, 7^e rang);
- Pour l'acquisition et l'entretien des équipements roulants : 264 376 \$;
- Pour l'amélioration et l'entretien des bâtiments et des réseaux municipaux : 188 229 \$ (achat de terrains, ameublement et matériel informatique, conversion de l'éclairage, ...);
- Pour bonifier les infrastructures communautaires : 302 072 \$ (sentier de raquettes, piste multifonctionnelle reliant le mont Adstock au Parc national de Frontenac, places publiques de Saint-Méthode et de Sacré-Cœur-de-Marie).

En tenant compte des divers éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette à long terme et différentes affectations), l'excédent de fonctionnement est négatif de 70 825 \$. Après avoir affecté les montants aux réserves de secteur et pour les projets futurs, le surplus non affecté accumulé de la Municipalité se situe à 16 643 \$.

*cela ne tient pas compte de tous les travaux et projets réalisés en cours d'année et qui ont été affectés au budget courant comme les projets environnementaux.

Le remboursement de la dette à long terme est de 527 360 \$ et les frais de financement de la Municipalité se situent à 4,5% des dépenses de fonctionnement. L'endettement total net à long terme est de 10 703 777 \$, en hausse principalement en raison des investissements réalisés sur le réseau routier. Près du tiers de l'endettement est toutefois attribuable directement aux secteurs (réseaux d'aqueduc et d'égout).

L'actif (excédent accumulé) de la Municipalité d'Adstock s'élève à 25 762 325 \$.

2. LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

La vérification fut effectuée par la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc au mois d'avril 2023. À leur avis, ces états financiers représentaient fidèlement les résultats des opérations de la Municipalité pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2022 ainsi que sa situation financière constatée à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec. Le rapport du vérificateur externe a été déposé en séance publique le 15 mai 2023 et les états financiers vérifiés font l'objet d'une présentation dans l'édition de L'Arrivage de juillet-août et sur le site Internet de la Municipalité.

3. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DU PRÉSENT EXERCICE

Pour l'année 2023, la Municipalité dispose d'un budget de 7 261 382 \$. En date de la mi-mai, les opérations se déroulaient sensiblement comme prévu. Cependant, vu le contexte économique marqué principalement par l'inflation, l'équipe municipale demeure vigilante et fera les choix nécessaires afin de préserver un résultat équilibré.

4. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

Régis par un règlement adopté en vertu de la « *Loi sur le traitement des élus municipaux* », la rémunération et l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité sont détaillées ainsi pour l'année 2023 :

	Rémunération de base		Allocation de dépenses	
	(lors de séances additionnelles : conseil, préparatoire, travail, ...)			
Maire	18 448.20 \$	(184.48 \$)	9224.16 \$	(92.24 \$)
Conseiller	6 149.40 \$	(61.50 \$)	3 074.64 \$	(30.75 \$)

CONCLUSION

Nous gérons les affaires de la Municipalité en fonction de l'intérêt collectif. Nous soutenons les initiatives qui permettent de dynamiser notre communauté. Nous tentons de répondre aux besoins exprimés par nos différents milieux de vie et ce, dans la capacité de nos moyens. Prenons soin de souligner le dévouement et la qualité du travail de nos employés(es) et remercier nos organismes et bénévoles qui œuvrent dans notre Municipalité. Sincèrement merci!